

MESURES VISANT À <u>PRÉVENIR</u> L'INTRODUCTION DE LA DIARRHÉE ÉPIDÉMIQUE PORCINE (DEP) AU QUÉBEC

MESURES DE BIOSÉCURITÉ À L'INTENTION DES <u>TRANSPORTEURS</u> DE PORCS SE RENDANT À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC ET LES <u>CENTRES DE RASSEMBLEMENT</u> DE PORCS AU QUÉBEC

La diarrhée épidémique porcine (DEP) continue de se propager aux États-Unis et est maintenant présente dans la plupart des États producteurs de porcs. Cette maladie est très contagieuse et occasionne des pertes économiques importantes dans les fermes infectées. L'industrie porcine québécoise et canadienne est à risque face à cette maladie, particulièrement par les camions et remorques de transport qui livrent des truies de réforme et autres types de porcs aux États-Unis et qui ne sont pas systématiquement lavés, désinfectés et séchés avant d'effectuer d'autres transports de porcs au Canada.

Les transporteurs et les propriétaires de centres de rassemblement de porcs sont donc invités à mettre en application les mesures de biosécurité suivantes afin de prévenir l'introduction de la DEP au Québec :

TRANSPORTEURS

- Les transporteurs qui effectuent des livraisons de porcs aux États-Unis ou à des centres de rassemblement en Ontario devraient utiliser des camions et remorques dédiés à cette fin et mettre en application un programme de lavage/désinfection/séchage (L/D/S) des camions et remorques à leur retour au Québec avant de se rendre dans une ferme porcine ou un centre de rassemblement au Canada.
- 2. S'assurer d'avoir en tout temps le matériel de nettoyage du camion (p. ex. : pelle, balai) et celui pour la manipulation des porcs (p. ex. : panneaux, bâtons, bâtons électriques, fouets) de façon à éviter d'utiliser le matériel de l'abattoir. Laver et désinfecter ce matériel aussi souvent que possible.
- 3. Pour les équipements communs obligatoires (p. ex. : civière à l'abattoir), ceux-ci doivent être lavés et désinfectés après chaque utilisation.
- 4. Lors de la livraison à l'abattoir ou à un centre de rassemblement, le camionneur ne devrait pas avoir accès au quai de déchargement (portion interne) et aux parcs d'attente. À partir du quai de déchargement, la manipulation des porcs devrait être prise en charge par les employés sur place.
- 5. Les employés de l'abattoir ne devront pas se rendre à l'intérieur de la remorque (pour aider le camionneur à transporter des animaux non ambulatoires par exemple).
- 6. Le camionneur devra mettre des couvres-bottes jetables ou en caoutchouc sur le site de l'abattoir ou du centre de rassemblement, et utiliser une nouvelle salopette.

Pour plus de détails sur une méthode recommandée de L/D/S des véhicules de transport des porcs vivants de même que sur une méthode de contrôle de la qualité du L/D/S, se référer au site Internet du Conseil canadien de la santé porcine (CCSP) à : http://www.santeporcine.ca/Transportation_Biosecurity.php



CENTRES DE RASSEMBLEMENT

- Les centres de rassemblement qui reçoivent des porcs pour livraison en Ontario et/ou aux États-Unis devraient dédier des quais de chargement et des quais de déchargement lorsque c'est possible.
- 2. Après le déchargement, l'environnement du quai de déchargement (c.-à-d. sur le quai et au sol près du quai) devrait être nettoyé des accumulations de litière et de fèces.
- 3. Il est recommandé de procéder à un lavage et une désinfection du quai de déchargement le plus souvent possible et au minimum quotidiennement.
- 4. L'aire de chargement/déchargement devrait être entretenue de façon à éviter toute accumulation d'eau stagnante.
- 5. Les matériaux des murs et des planchers du quai de déchargement (portions intérieure et extérieure) devraient être facilement lavables. Éviter l'utilisation du bois ou autres matériaux poreux.
- 6. Les employés qui travaillent ou demeurent sur une ferme ont reçu de l'information sur la DEP et sont conscients des risques sanitaires pour les élevages reliés aux agents pathogènes pouvant se retrouver dans les centres de rassemblement.
- 7. Tout cas de diarrhée inhabituelle des porcs devrait être rapporté à un vétérinaire spécialisé en pratique porcine ou au coordonnateur de l'EQSP qui vous assistera à identifier un vétérinaire dans votre région.

RECOMMANDATIONS SUR LES DÉSINFECTANTS CONTRE LE VIRUS DE LA DEP

Pour que les désinfectants soient efficaces, il est important de bien laver les surfaces afin d'enlever toute matière organique.

Beaucoup de désinfectants virucides ont été reconnus efficaces pour inactiver le virus de la DEP. One-Stroke Environ (Phenol), Virkon, Virocid, Synergize (Ammonium quaternaire et glutaraldehyde) et le Chlorox en sont des exemples. On peut s'attendre à ce que d'autres produits similaires comme le Hyperox, le PF-300 et l'Aseptol-2000 soient aussi efficaces.

Lorsqu'utilisée à l'extérieur (p. ex.: dans un pulvérisateur à jardin), toute solution désinfectante doit être changée régulièrement pour garder son efficacité. Veuillez vous informer auprès de votre fournisseur pour connaître les recommandations du manufacturier à cet égard. Par exemple, une solution de Virkon devrait être changée dès que l'indicateur de couleur rose disparaît et que la solution devient blanchâtre ou après un maximum de 7 jours. En ce qui concerne, le Virocid, une solution maintient son efficacité jusqu'à 4 semaines. En tout temps, la solution devrait être protégée des rayons du soleil et des températures extrêmes.

15 août 2013